

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 305**

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

(Art. 199 unvicies du code général des impôts)

A la fin du 1° de cet article, substituer au mot :

« laquelle »,

le mot :

« lequel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.